


**SMABTP**

CONSTRUIRE EN CONFIANCE  
6, Place Saint Bénigne  
BP 50270  
21002 DIJON CEDEX  
☎ 03.80.54.28.00  
☎ 03.80.54.28.39

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Valable jusqu'au 31/12/2008

REÇU LE

11 JAN. 2008

**SIMONIN Frères**
**RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE DES FABRICANTS**

Nous soussignés S.M.A.B.T.P. 6 Place st Bénigne 21000 DIJON attestons que

**SARL SIMONIN FRERES**  
**Rue des Eplottas - MONTLEBON**  
**25500 MORTEAU**

Est titulaire d'un contrat d'Assurance de Responsabilité Professionnelle FABRICANT (code 1002), sous N° 453 952 G ayant pris effet le 01/01/2000.

Cette police garantit à concurrence d'un montant de 762 245 € par sinistre et par an

1 - Les conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant au sociétaire en raison des dommages matériels subis par l'ouvrage dans lequel ont été incorporés les produits ou matériaux fournis (y compris frais de remplacement ou de réparation des produits eux-mêmes) et des préjudices immatériels consécutifs occasionnés au co-contractant ou à un tiers et résultant d'un vice caché du produit fourni ou d'une faute du sociétaire ou des personnes dont il répond.

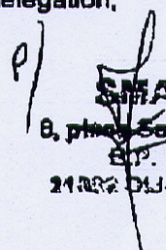
2 - Les conséquences pécuniaires de la responsabilité solidaire pouvant incomber au sociétaire, en vertu de l'article 1792-4 du code civil pour des dommages matériels subis par des ouvrages de « bâtiment », si les produits ou matériaux fournis constituent des EPERS au sens de l'article 1792-4.

Cette garantie est conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine du bâtiment.

La présente attestation ne peut engager la SMABTP au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Dijon, le 8 janvier 2008.

 Le Président du Conseil d'Administration,  
Par délégation,

  
**SMABTP**  
 6, place Saint Bénigne  
 BP. 50270  
 21002 DIJON CEDEX



REÇU LE
11 JAN. 2008
<b>SIMONIN</b> Frères

**ATTESTATION D ASSURANCE**  
**RESPONSABILITE CIVILE DES FABRICANTS**  
**EXERCICE 2008**

L'entreprise : SARL SIMONIN Frères rue des Epinottes MONTLEBON 25500 MORTEAU

Est à ce jour titulaire d'une police RESPONSABILITE CIVILE FABRICANTS  
N° 453 952 G / 1003.000  
Couvrant les chantiers ouverts depuis le 01/01/2000

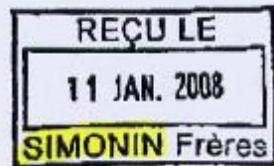
Cette police garantit le sociétaire contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que celui-ci peut encourir à l'égard des tiers en vertu des articles 1382 à 1386 du Code Civil, dans l'exercice de ses activités professionnelles.

La présente attestation ne peut engager la SMABTP en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait, à DIJON , le 08/01/2008

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION,  
Par délégation,

**SMABTP**  
8, place Saint-Bénigne  
69027  
41002 DIJON CEDEX



**ATTESTATION D ASSURANCE**  
**RESPONSABILITE CIVILE DES FABRICANTS**  
**EXERCICE 2008**

L'entreprise : SARL SIMONIN Frères rue des Epinottes MONTLEBON 25500 MORTEAU

Est à ce jour titulaire d'une police RESPONSABILITE CIVILE FABRICANTS  
N° 453 952 G / 1003.000  
Couvrant les chantiers ouverts depuis le 01/01/2000

Cette police garantit le sociétaire contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que celui-ci peut encourir à l'égard des tiers en vertu des articles 1382 à 1386 du Code Civil, dans l'exercice de ses activités professionnelles.

La présente attestation ne peut engager la SMABTP en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait, à DIJON , le 08/01/2008

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION,  
Par déléation,

**SMABTP**  
6, place Saint-Bénigne  
21027  
21002 DIJON CEDEX



**SMABTP**

CONSTRUIRE EN CONFIANCE  
6, Place Saint Bénigne  
BP 50270  
21002 DIJON CEDEX  
☎ 03.80.54.28.00  
☐ 03.80.54.28.39

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Valable jusqu'au 31/12/2008

REÇU LE

11 JAN. 2008

**SIMONIN Frères**

**RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE DES FABRICANTS**

Nous soussignés S.M.A.B.T.P. 6 Place st Bénigne 21000 DIJON attestons que

**SARL SIMONIN FRERES**  
**Rue des Epinottes - MONTLEBON**  
**25500 MORTEAU**

Est titulaire d'un contrat d'Assurance de Responsabilité Professionnelle FABRICANT (code 1002), sous N° 453 952 G ayant pris effet le 01/01/2000.

Cette police garantit à concurrence d'un montant de 762 245 € par sinistre et par an

1 - Les conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant au sociétaire en raison des dommages matériels subis par l'ouvrage dans lequel ont été incorporés les produits ou matériaux fournis (y compris frais de remplacement ou de réparation des produits eux-mêmes) et des préjudices immatériels consécutifs occasionnés au co-contractant ou à un tiers et résultant d'un vice caché du produit fourni ou d'une faute du sociétaire ou des personnes dont il répond.

2 - Les conséquences pécuniaires de la responsabilité solidaire pouvant incomber au sociétaire, en vertu de l'article 1792-4 du code civil pour des dommages matériels subis par des ouvrages de « bâtiment », si les produits ou matériaux fournis constituent des EPERS au sens de l'article 1792-4.

Cette garantie est conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine du bâtiment.

La présente attestation ne peut engager la SMABTP au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Dijon, le 8 janvier 2008.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Par délégation,

**SMABTP**

6, place Saint-Bénigne  
BP 50270  
21002 DIJON CEDEX